L'ASSOCIATION VALENTIN
HAÜY EN 1923

Vovard, André


EX
LIBRIS

momentanément déréglée par la diffusion de fausses doctrines économiques. La place nous manque pour examiner ici la question sous tous ses aspects. M. Chrestien, pourtant, invite le lecteur, avec juste raison, à « comprendre » la politique anglaise, or, n'est-il point exact de dire qu'on se laisse prendre trop souvent, en France, « aux réactions en surface ». Nous rappellerons à ce propos qu'au moment où se réunissaient à Londres les délégués des Dominions, la plupart des journalistes français se hâtèrent de conclure à l'écroulement de l'empire, alors qu'il ne s'agissait, en réalité, que de la « transformation d'un lien, de l'établissement de rapports nouveaux sur des bases nouvelles ».

Nous remercions à nouveau M. Chrestien de vouloir bien accorder quelque importance à nos articles et de nous prouver ainsi l'occasion de rectifier, tout au moins sur un point, une légère erreur d'interprétation.

M. L.

L'ASSOCIATION VALENTIN HAÜY EN 1923

Le compte-rendu de l'action de l' « Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles » en 1923, vient de paraître.

Au cours de cette année-là. cette Association a poursuivi son œuvre de dévouement et de patronage à l'égard des aveugles.

Dans un rapport fort intéressant, M. le lieutenant Renaux, membre du Conseil d'administration, passe en revue les différents services de l'A. V. H.

Voici tout d'abord la bibliothèque.

Religion, philosophie, littérature, histoire et géographie, sciences, livres récréatifs, écrit M. le lieutenant Renaux, tous les genres sont représentés à la Bibliothèque, tous les goûts y trouvent satisfaction. Aussi, n'est-il pas surprenant de constater le succès toujours croissant de la Bibliothèque, qui ne se contente pas d'alimenter en livres tous les points de la France, mais qui étend ses prêts à l'étranger, jusqu'en Amérique et en Asie, jusqu'en Océanie. Elle possède actuellement quatre-vingt mille volumes et compte près de 2.500 lecteurs. En 1923, elle a prêté, tant en province qu'à Paris, cinquante-six mille volumes environ ; ce nombre était de trente-trois mille en 1919. Un tel mouvement est dû, en grande partie, à la gratuité du transport des livres, dont l'Association Valentin Haüy assume les frais pour les aveugles de guerre, et aux subventions accordées à la Bibliothèque Braille par les départements et les villes, subventions qui nous permettent de dégrever également de tous frais de transport les aveugles civils résidant dans les villes et les départements donateurs. En 1923, plus de 150 personnes bénéficiant de cette faveur ont été remboursées par l'Association Valentin Haüy du retour de plus de douze mille volumes. Nous ne pouvons que souhaiter ardemment l'extension des subventions municipales et départementales qui assureront la gratuité de la lecture à tous les aveugles, satisfaction dont un trop grand nombre, faute de ressources, se trouvent encore privés. Telle qu'elle est, la Bibliothèque Braille constitue pour les aveugles un grand bienfait, ainsi qu'en témoignent, d'une manière bien touchante parfois, les lettres toutes pleines d'émotion où les lecteurs nous expriment leur reconnaissance. Cette reconnaissance va vers nos infatigables copistes, pourvoyeuses et pourvoyeurs de cette Bibliothèque, dispensatrices et dispensateurs de ce trésor. Leur travail ne s'est pas ralenti en 1923 : ils ont enrichi la Bibliothèque Braille de 3.814 volumes.

Voici la bibliothèque musicale :

A côté de la bibliothèque littéraire, et également alimentée, en grande partie, par des copistes bénévoles, nous ne saurions oublier la bibliothèque musicale, si précieuse à nos musiciens, à qui elle fournit les moyens d'étendre sans cesse leur répertoire, de suivre les programmes de l'enseignement musical, de s'adapter en un mot à toutes les exigences de leur situation. En 1923, le nombre des volumes ou plaquettes de cette bibliothèque a été porté de 16.250 à 18.000. Environ 16.000 volumes ont été prêtés, dont certains ont passé entre les mains d'une trentaine de correspondants.

Les journaux ont toujours leur clientèle très fidèle : le *Louis Braille* avec ses 1.260 abonnés, la *Revue Braille* avec ses 820 abonnés, le *Valentin Haüy* avec ses 625 abonnés, la *Revue musicale*, qui compte 320 abonnés et le *Claude Montal*, journal des accordeurs.

La section des enfants, poursuit M. le lieutenant Renaux, a eu, en 1923, 149 patronnés, dont 32 ont été placés dans diverses écoles. Elle a dépensé, tant pour pensions ou compléments de pension que pour frais de trousseaux, de visites ou de secours, 11.188 fr. 25. A ces dépenses consacrées aux enfants, il convient d'ajouter les frais supportés par l'Association Valentin Haüy pour participation à l'entretien de son asile de Chilly-Mazarin, frais qui se sont élevés à 11.900 francs 10, sans parler des nombreux objets mobiliers fournis à l'établissement par le garde-meubles. Vous n'ignorez pas ce qu'est notre maison de Chilly-Mazarin, l'asile qui recueille les pauvres filles au cerveau malade, misérables petites épaves dont l'âme est obscurcie comme les yeux. Avant nous, on ne croyait guère qu'un reflet de lumière pût les atteindre ; or, à Chilly, les admirables Sœurs Aveugles de Saint-Paul parviennent à mettre dans leur ciel un rayon de soleil ! La maison de Chilly compte actuellement 24 élèves. Nous avions rêvé un asile semblable pour les petits garçons arriérés ; puisse un avenir prochain nous permettre de réaliser ce rêve !

Durant l'année dernière, 25 aveugles ont appris un métier dans les ateliers de l'A.V.H. L'Œuvre patronne actuellement 40 apprenties ou ouvrières à Paris ou en province. 19 patronnés ont reçu l'outillage nécessaire à l'exercice de leur métier ce qui a occasionné une dépense de 32.027 fr. L'école de massage que dirigent deux docteurs en médecine a fonctionné avec succès. Les nouvelles que lui donnent ses anciens élèves sur leur situation professionnelle sont tout à fait encourageantes. L'un d'eux signalait qu'en 1923, il avait touché 15.000 fr. d'honoraires. Il y a donc là une profession vers laquelle on peut diriger avec confiance les aveugles instruits.

65 musiciens ou musiciennes ont été pourvus d'un emploi. Le service des matières premières a vendu aux aveugles au prix de gros pour 457.273 francs de marchandises. Les deux magasins (rue Duroc, 3 et avenue Victor-Hugo à Paris) ont vendu pour 536.154 fr. et 364.364 fr. d'objets fabriqués par les aveugles. Le vestiaire a habillé 1.173 aveugles, 89 aveugles sourds ont été patronnés. L'A. V. H. s'est également occupé de 756 vieillards ou incapables et de 1.524 hospitalisés.

Telles sont les principales indications que nous trouvons dans l'excellent et si émouvant rapport de M. le lieutenant Renaux.

Mais quand on parle d'une œuvre il est toujours bon de se reporter à son budget pour mieux connaître son importance.

Le montant des dépenses réalisées en 1923 s'est élevé à 2.166.069 fr. 67 Les frais d'administration sont de 95.000 fr.. La Bibliothèque coûte, en papier, reliures, etc., 66.000 fr.. Le patronage comprend de nombreux chapitres : enfants, 11188 fr.; école de Chilly-Mazarin, 30.553 fr. ; secours d'outillage et d'apprentissage, 39.863 fr. ; travailleurs, 35.627 fr. ; vieillards ou incapables, 38.870 fr. ; vestiaire et garde-meubles, 45.079 fr., maison de retraite, 64.132 fr , etc.

Les recettes réalisées n'ont atteint que 2 millions 4.056 fr. Il a donc fallu prélever sur les fonds disponibles 112.013 fr . Les principales ressources sont . arrérages et intérêts divers 100.504 francs, revenus immobiliers, 129.982 fr. ; subventions et versements des bienfaiteurs et donateurs, 94.015 fr. ; cotisations, 32.870 fr. ; legs encaissés, 226.590 fr., etc.

Les dépenses de l'exercice 1924 sont évaluées à 2.283.750 fr.

C'est là un budget considérable pour une œuvre privée. Et cependant, il est loin de ce qu'il devrait être pour que tous les aveugles qui le méritent profitent de cette assistance par le travail que se propose de réaliser l'Association. N'oublions pas le nombre considérable des aveugles : 30.000, presque tous plus ou moins indigents. N oublions pas que pour eux la vie chère se fait sentir plus cruellement encore que pour les clairvoyants qui, n'étant pas infirmes, se tirent plus aisément d'affaire. Certes, les Comités et Commissions que forment les Membres de l'A V. H., remplissent leur tâche de leur mieux. Associé à l'œuvre de la *Commission de la Propagande*, nous connaissons par nous-même le dévouement de tous ceux qui dirigent l'Association, M. le général de division *Balfourier*, président ; M. *Vielhomme*, secrétaire général, M. l'intendant général *Cavaillon*, trésorier ; M. le Commissaire général de la Marine *Sainte-Claire Deville*, vice-président ; M. le marquis *de Boisgelin* et M. *Léon Leleux* président et vice-président de la Commission de propagande, et tous leurs collaborateurs que nous nous excusons de ne pouvoir nommer.

Mais ce dévouement si grand, si actif soit-il, ne suffit pas. Il faut qu'il éveille un écho profond dans l'opinion publique afin que les personnes généreuses veuillent bien soit par leur travail, soit par un apport pécuniaire, s'associer à cette œuvre. Nous ne pouvons donc terminer cet article que par notre appel accoutumé à la bonté de ceux qui ont le bonheur d'être clairvoyants. Qu'ils songent à la souffrance des aveugles et que, par un petit sacrifice pécuniaire, ils cherchent à alléger cette souffrance !

ANDRÉ VOVARD.

LE 58e CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Il se tiendra à la Sorbonne du 14 au 18 avril 1925, Les manuscrits doivent être adressés au ministère de l'Instruction publique, 2e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, avant le 10 février prochain. Chaque manuscrit doit être accompagné d'un résumé succinct. Les cartes de congressiste doivent être demandées au ministère avant le 20 mars.

Voici la liste des questions posées par la *Section des Sciences Economiques et Sociales* :

1° Y a-t-il lieu d'organiser la propriété scientifique, c'est-à-dire d'accorder certains droits aux inventeurs de théories scientifiques, de principes théoriques, aux auteurs de découvertes de ... naturelles lorsque d'autres personnes en trouvent des applications industrielles ? Quels devraient être ces droits ?

2° Etudier la théorie du domaine public payant en matière de propriété littéraire et artistique.

3° Quelles mesures pourraient contribuer à répandre l'assurance sur la vie parmi les ouvriers ?

4° Quelles causes nuisent en France à une plus grande diffusion des chèques ? Spécialement quelles modifications ou additions y aurait-il lieu d'apporter à la loi en vigueur pour favoriser cette diffusion ?

5° Etudier la crise de l'apprentissage et les remèdes qui peuvent être proposés.

6° Le problème monétaire et les moyens de le résoudre.

7° Etudier, dans une localité industrielle, les changements survenus depuis cent ans dans la condition générale des ouvriers ou dans celle d'une famille ouvrière.

8° Des appellations d'origine (produits agricoles et vinicoles).

9° Etudier, dans une ville ou dans une commune rurale, le taux des salaires de certaines industries depuis le milieu du dix-neuvième siècle.

10° Etudier, pour une ville déterminée, les causes diverses (géographiques, économiques ou autres) qui expliquent sa formation et son développement.

11° Exposer les transformations récemment introduites dans une région déterminée par l'utilisation industrielle de la houille blanche et de l'électricité.

12° De l'attribution d'un droit de vote plural à certaines actions : avantages, inconvénients, réglementation possible.

13° Etudier les causes des variations du cours du change.

14° Indiquer quelques causes qui peuvent influencer les cours des titres à revenu fixe et de ceux à revenu variable.

15° Du droit de réponse en matière de presse.